



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRAND-CHAMP**  
12 Rue des Hortensias  
56390 GRAND-CHAMP  
Tél. : 02 97.66.75.75

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS

**Absents :** M. Vincent COQUET, Mme Marie-Annick LE FALHER (pouvoir remis à M. Lionel FROMAGE), M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marinette FATOUUMAOU, M. Xavier OLIVIERO, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 11**

**Monsieur le Président propose la candidature de Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ en qualité de secrétaire de séance. À l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve cette désignation.**

### **Bordereau n° 01**

#### **Délibération N°2021-CA25OCT-34 :**

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Bordereau n° 02**

#### **Délibération N°2021-CA25OCT-35 :**

#### **SSIAD : Budget – Décision Modificative n°2021-02**

**Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN**

M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS de Grand-Champ, a informé les membres du Conseil d'Administration que le remplacement du personnel en arrêt de travail implique une révision des crédits alloués au chapitre 012. Les absences d'agents sur l'année 2021 ont été présentées :

- ▶ Un agent à temps complet placé en congé pour maladie professionnelle sur toute l'année ;
- ▶ Un agent à temps complet placé en autorisation spéciale d'absence sur la 1<sup>ère</sup> moitié de l'année dans le cadre du COVID car considéré comme personne vulnérable ; les assurances n'indemnisent pas le SSIAD dans cette situation ;
- ▶ Un agent à temps complet en congé de maladie ordinaire depuis le mois d'août 2021.

De plus, il a indiqué que la mise en place de la prime « grand-âge », par délibération du 15 février 2021, devait être intégrée dans le budget 2021.

Il a précisé par ailleurs que ces dépenses étaient équilibrées par l'inscription de crédits au compte 6419, compte qui enregistre les remboursements d'assurances, ainsi que par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (compte 73) liée à une prise en compte de la prime grand-âge par l'Agence Régionale de Santé.

Il a été proposé au Conseil d'Administration d'inscrire les modifications suivantes :

| DM 2 BUDGET SSIAD 2021             |                                                               |                    |                       |                    |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Compte                             | Désignation                                                   | Personnes Agées    | Personnes Handicapées | TOTAL              |
| <b>Dépenses de fonctionnement:</b> |                                                               |                    |                       |                    |
| 64131                              | Rémunération principale Personnel non titulaire               | 36 749.00 €        | 3 180.00 €            | 39 929.00 €        |
| 68174                              | Dotations aux dépréciations des actifs circulants - Crédences | 66.00 €            | 5.00 €                | 71.00 €            |
|                                    | <b>TOTAL</b>                                                  | <b>36 815.00 €</b> | <b>3 185.00 €</b>     | <b>40 000.00 €</b> |

| DM 2 BUDGET SSIAD 2021             |                                            |                    |                       |                    |
|------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Compte                             | Désignation                                | Personnes Agées    | Personnes Handicapées | TOTAL              |
| <b>Recettes de fonctionnement:</b> |                                            |                    |                       |                    |
| 731112                             | Forfait soins SSIAD Pers âgées             | 13 815.00 €        |                       | 13 815.00 €        |
| 731212                             | Forfait soins SSIAD Pers handicapées       |                    | 1 185.00 €            | 1 185.00 €         |
| 6419                               | Remboursement sur rémun. pers. Non médical | 23 000.00 €        | 2 000.00 €            | 25 000.00 €        |
|                                    | <b>TOTAL</b>                               | <b>36 815.00 €</b> | <b>3 185.00 €</b>     | <b>40 000.00 €</b> |

Ceci exposé :

**CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2021 du budget SSIAD ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a voté la décision modificative tel que présentée ci-dessus et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

### Bordereau n° 03

#### Délibération N°2021-CA25OCT-36 :

**SSIAD : Budget Primitif 2022**

**Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN**

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2022, proposé par Monsieur le Président, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ▶ en section de fonctionnement, de 563 042,00 €
- ▶ en section d'investissement, de 14 150,00 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2022 et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2022**

## Informations diverses

### Service de Portage de repas : informations

Pour rappel, le service du portage de repas concerne chaque année entre 35 et 45 bénéficiaires.

Ce service est destiné à faciliter la vie quotidienne des personnes âgées isolées ou fragilisées. Il a également vocation à répondre à des situations d'urgence comme, par exemple, les retours d'hospitalisation.

La production de repas a été confiée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'EHPAD de Lanvaux, dans le cadre d'un marché public de 3 années. Le CCAS assure la distribution auprès des bénéficiaires en liaison chaude.

Pour rappel, l'évolution du nombre de repas livrés par an se présente comme suit :



Le tarif du prix du repas facturé aux bénéficiaires est de 9,20 €. Le prix facturé au CCAS par l'EHPAD est de 5,30€ en 2019 et 5,50 € depuis 2020.

Les prestations payées à l'EHPAD, dans le cadre de ce marché, sont :

| Coût total annuel de la production de repas par l'EHPAD de Lanvaux | 2019        | 2020        | 2021 (janvier à juillet) |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------------------|
|                                                                    | 34 958,40 € | 38 480,50 € | 23 815 €                 |

Dans l'attente du recrutement d'un nouveau directeur(trice) du CCAS, qui sera chargé de faire le bilan sur le fonctionnement du service en liaison chaude (enquête bénéficiaire, EHAPD...), il a été convenu avec l'EHPAD de reconduire pour 6 mois la prestation sous forme d'un devis.

Le marché prend fin au 31/12/2021. Un avenant au marché ne peut pas être produit pour des questions de formes. La solution du devis semble la plus pertinente.

### Soirée « Une nuit au Louvre »

Mme Françoise BOUCHE-PILLON a rappelé à l'assemblée la projection du film « Une nuit au Louvre » programmée le 9 novembre 2021 à l'Espace 2000 – Célestin BLÉVIN, organisée par le Rotary Club au profit de l'aide alimentaire de Grand-Champ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire,  
Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ

Le Président,  
M. Yves BLEUNVEN

